

Descriptif technique des paquets de données modèle MFWAM

4 réseaux : 0 UTC, 06 UTC, 12 UTC et 18 UTC

Format grib2 compressé : grib2_jpeg

Grille GLOB05 0.5 dg (90N 90S 0 359,5E)

Prévisions :

De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 102h par pas de 3h sur le réseau de 00h.
De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 72h par pas de 3h sur le réseau de 06h.
De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 102h par pas de 3h sur le réseau de 12h.
De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 60h par pas de 3h sur le réseau de 18h.

Paquets	Volume du fichier par échéance *
SP1 : MWD, MWP, SWH, MDWW, MPWW, SHWW, MDPS, MPPS, SHPS, MDSS, MPSS, SHSS, MDS, MPS, SHS, PP1D, WIND, DWI	4,5 Mo

Grille EURAT01 0.1dg (72N 20N 32W 42E)

Prévisions :

De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 102h par pas de 3h sur le réseau de 00h.
De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 72h par pas de 3h sur le réseau de 06h.
De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 102h par pas de 3h sur le réseau de 12h.
De 1h à 48h par pas de 1h puis de 51h à 60h par pas de 3h sur le réseau de 18h.

Paquets	Volume du fichier par échéance *
SP1 : MWD, MWP, SWH, MDWW, MPWW, SHWW, MDPS, MPPS, SHPS, MDSS, MPSS, SHSS, MDS, MPS, SHS, PP1D, WIND, DWI	5,2 Mo

Grille FRANGP0025 0.025dg (53N 38N 8W 12E)

Prévisions :

De 1h à 48h par pas de 1h sur le réseau de 00h.
De 1h à 42h par pas de 1h sur le réseau de 06h.
De 1h à 48h par pas de 1h sur le réseau de 12h.
De 1h à 42h par pas de 1h sur le réseau de 18h.

Paquets	Volume du fichier par échéance *
SP1 : MWD, MWP, SWH, MDWW, MPWW, SHWW, MDPS, MPPS, SHPS, MDSS, MPSS, SHSS, MDS, MPS, SHS, PP1D, WIND, DWI	2,6 Mo

* : Volumes donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier selon situation et groupe d'échéances.

Nomenclature des fichiers

La nomenclature des paquets de données du modèle AROME est au format GFNC (General File Naming Convention) de l'OMM – Organisation Mondiale de la Météorologie (WMO – World Meteorological Organization), tel que décrit dans le document "[Manual on the Global Telecommunication System](#)" (Annex III to the WMO Technical Regulations – WMO-No. 386, éd. 2015 modifié 2020, p 158).